

Le Patrimoine Culturel

CHEF D'OEUVRE DU PATRIMOINE ORAL ET IMMATERIEL

Direction du Patrimoine culturel la Fédération Wallonie Bruxelles

Compagnie Royale des Francs-Arquebusiers de Visé



1. ASPECTS PRATIQUES :

- a. **Nom de l'élément** : Compagnie Royale des Francs-Arquebusiers de Visé
- b. **Localisation géographique** : Visé, Province de Liège
- c. **Communauté concernée (groupes ou individus)** (La communauté doit donner son consentement libre pour soumettre la candidature et participer à l'élaboration du dossier. Il ne peut y avoir de sauvegarde sans l'intérêt, l'enthousiasme et la participation active de la communauté (groupe ou individu) concerné) :

Les membres de la Compagnie royale des Francs-Arquebusiers de Visé

- d. **Société ou groupe responsable** :
ASBL Compagnie Royale des Francs-Arquebusiers de Visé
<http://www.francs-arquebusiers.be/>
- e. **Personne(s) de contact** :
Didier Kinet - Sur la Carrière 64, 4600, Visé
0477/42.60.80 - [didier.kinet\(at\)skynet.be](mailto:didier.kinet(at)skynet.be)

2. HISTORIQUE :

Mettre en évidence les origines, les fondements (historique, ethnologique, patrimonial, etc.), les éventuelles périodes d'interruption et de reconstitution et montrer l'évolution au fil du temps. (1 à 2 pages maximum)

La Compagnie royale des anciens Arbalétriers visétois a été fondée en 1310 par le Prince-évêque de Liège Thibaut de Bar afin de défendre la ville de Visé.

Afin de renforcer cette Gilde dans le but de défendre la ville face aux diverses agressions dont elle est victime, la Gilde des Arquebusiers de Visé fut créée en 1579.

Les deux compagnies coexistent pendant plusieurs siècles avec parfois des rivalités importantes.

La Gilde des Arquebusiers de Visé garda son statut de « milice privée » jusqu'à la révolution française où son statut fut commué en « société d'agrément ».

Elle continua cependant à perpétuer les traditions ancestrales sous ce statut.

Elle réussit à traverser les époques et leurs vicissitudes jusqu'aujourd'hui. Ses activités furent néanmoins suspendues pendant les deux guerres du siècle passé.

En 1910, suite à des troubles politico-religieux une scission divisa la Gilde en deux branches : les Francs Arquebusiers et les Anciens Arquebusiers chacune décidant de continuer, de son côté, de respecter les statuts, et de poursuivre les us et coutumes de l'antique Gilde.

Actuellement, à Visé, il existe donc toujours trois gildes : la Compagnie des arbalétriers (« les bleus »), celle des francs-arquebusiers (« les Francs ») et celle des anciens arquebusiers (« les rouges »).

3. SITUATION ACTUELLE

Note préalable : Il convient de démontrer (et pas seulement d'affirmer ou de déclarer). Les explications doivent être claires, détaillées, cohérentes et argumentées.

3.a. Description

La Compagnie des Francs arquebusiers compte actuellement +/- 200 membres en ordre de cotisation.

Elle est constituée :

- d'un corps de sapeurs (uniforme des sapeurs du 1er Empire)
- d'un corps de tambours (uniforme des grenadiers belges de 1854)
- d'un corps d'Escorte de Saint Martin, patron de la Gilde (uniforme des grenadiers Belges de 1854)
- d'Officiers Porte-drapeau (uniforme des grenadiers belges de 1854)
- de pelotons d'Officiers (habit de cérémonie civil), dont le rang de l'Empereur (uniforme de Général d'infanterie de l'Armée belge de la fin du XIXe siècle) et de ses Aides de camp (uniforme de lieutenant d'infanterie de l'Armée belge de la fin du XIXe siècle)
- de Confrères (habit civil)
- d'un groupe de cadets (les moins de 16 ans, habit civil)
- pendant les cortèges elle est accompagnée par une harmonie de 30 musiciens.

Deux fois par an, lors de ses festivités de la Fête-Dieu et de la Saint-Martin, la Compagnie défile en uniformes du XIX^e siècle, avec tambours et musique, dans la ville de Visé.

Tout au long de l'année, de nombreuses autres activités complètent les sorties officielles. Les traditions des Arquebusiers, bien ancrées dans la vie visétoise, conservent ainsi toute leur authenticité : les concours de tirs, la répétition des tambours, l'enterrement des membres en tenue et en corps, le banquet annuel, le défilé lors du bal de gala... autant de moments vécus avec ferveur par les membres, les sympathisants et l'ensemble des Visétois.

La Compagnie possède sa propre salle de fête et un musée contenant toute une série d'armes d'époque et de documents très anciens. Il est ouvert le dimanche ainsi que sur demande. Il est également accessible aux écoles.

Un stand de tir permanent permet aux membres de participer en toute sécurité au concours de tir d'hiver (dans les statuts d'origine, il est prévu que les membres doivent s'exercer à la pratique du tir, maintenant cela est devenu une activité ludique permettant aux membres et aux sympathisants de se retrouver en dehors des fêtes officielles afin de renforcer l'esprit de convivialité et de confraternité, l'essence même, de nos valeurs).

La Compagnie produit également des CD avec ses propres chants. Il s'agit de musique historique mais également de nouvelles créations.

3.B. Domaine du Patrimoine culturel immatériel

Dans quel(s) domaine(s) s'inscrit l'élément que vous souhaitez faire reconnaître ?

Les pratiques sociales, rituels et événements festifs
Les traditions et expressions orales, y compris la langue

3.C. Transmission

- **L'élément est-il bien vivant ?**
- **Comment est-il transmis aujourd'hui ?**
- **Quelles sont les actions entreprises pour garantir la viabilité de l'élément ?**

La Compagnie est toujours bien vivace.

Le nombre de membres reste constant.

La transmission se faisait auparavant uniquement de père en fils (ou beau-fils). Actuellement, elle se fait également par parrainage.

Dans la compagnie, il existe un comité de jeunes (moins de 30 ans) et un comité 30-40. Ceux-ci organisent notamment des activités lucratives pour la compagnie. Les fonds récoltés sont destinés aux investissements indispensables pour assurer la pérennité de la Gilde (infrastructure immobilière, uniformes, musée, harmonie, patrimoine musical, drapeaux et étendards, matériel divers et entretien, etc.).

Un comité des Dames existe au sein de cette Compagnie. Il est composé essentiellement des épouses et des mères des membres de cette Gilde.

3.D. Sauvegarde

- **Expliquer si l'élément en question est menacé de disparition.**
- **Lister les menaces et dangers éventuels.**
- **Indiquer les actions entreprises pour sa sauvegarde.**

Aucune menace de disparition.

Les trois Guildes font partie intégrante de la vie de la Ville de Visé et sont un « incontournable » dans son fonctionnement et rayonnement culturel.

Les collaborations avec les services de la Ville sont tout à fait harmonieuses.

Les modifications de législation sur les ports d'armes ont imposés à la Compagnie de remplacer les armes à balles par celles à air comprimé.

3.E. Aspects sociologiques et humains

- **Qui sont les actuels détenteurs, praticiens de l'élément à l'heure actuelle ?**
- **Faire apparaître le caractère emblématique pour la communauté concernée aujourd'hui (sentiment d'identité, d'appartenance, de continuité).**

La Compagnie est constituée de différents organes.

Une société coopérative qui regroupe la plupart des membres qui comme coopérateurs sont propriétaires de tous les biens de la compagnie; le local; le musée; les uniformes, bref, tout le patrimoine matériel de la Gilde.

Cette Société Coopérative est dirigée par un conseil d'administration qui doit rendre compte devant l'assemblée des actionnaires coopérateurs et les représente dans tous les actes veillant à conserver le patrimoine.

Un comité directeur qui prend les décisions relatives à l'organisation des fêtes et à la bonne marche des cortèges et organisations diverses.

Ce comité est aussi le garant du respect des statuts et du bon fonctionnement de la Gilde.

Plusieurs sous-comités ou commissions sont responsables de diverses organisations et notamment :

- le comité des jeunes
- le comité des 30-40
- le comité des dames
- le comité du tir
- la commission du musée

La Compagnie respecte et pratique les valeurs de confraternité, d'entraide et de convivialité.

L'appartenance à une Gilde constitue une fierté pour ses membres ainsi qu'une reconnaissance vis-à-vis de la population et des responsables politiques et religieux de la Ville.

3.F. Etendue géographique

Situer l'élément dans le(s) lieu(x) où il se concentre actuellement, et si possible dans une perspective régionale, nationale et/ou internationale (comparaison, ouverture vers l'extérieur, relation géographique ou pratique similaire).

La Compagnie a aussi un devoir de « mémoire » et à ce titre participe aux manifestations patriotiques ou historiques de la Ville (ex : commémorations de la guerre 14-18) ainsi que de la région (ex : cortège pour les 1000 ans de la mort de Notger à Liège en 2008), ou au niveau national (ex : cortège pour les 175 ans de la Belgique en 2005 à Bruxelles) ou encore au niveau international (ex : ambassadrice de la Belgique en 2005 lors de l'inauguration du centre culturel européen dédié à Saint Martin à Tours, en France).

La Compagnie participe à différentes expositions par le prêt d'objets des collections de notre musée.

3.G. Légalité

Démontrer que l'élément est conforme aux Droits de l'Homme, aux respects mutuels et à la législation en vigueur en FWB.

La Compagnie fait fi de toutes considérations d'obédience politique ou religieuse.

Les enfants sont éduqués dans le respect des valeurs de la Compagnie et les nouveaux membres extérieurs doivent être parrainés et démontrer leur attachement à ces mêmes valeurs de respect, entraide, confraternité et convivialité sans autres contraintes.

Même si les femmes n'ont pas vraiment de place dans les cortèges, un comité des Dames existe au sein de la compagnie. Il aide essentiellement à l'organisation des événements.

3.H.Fonctions socio-culturelles

Expliquer le rôle socio-culturel actuel de l'élément sous quatre aspects :

- ✓ **Dialogue intergénérationnel :**
Le Comité des jeunes et le Comité des 30-40 sont la relève de la Compagnie. Des tâches spécifiques leur sont confiées comme l'organisation d'activités lucratives et de projets à long terme.
Les valeurs de la Compagnie sont transmises entre les anciens et les nouvelles recrues.
- ✓ **Dialogue multiculturel :** Il n'y a aucune discrimination lors de l'acceptation de nouveaux membres. La Compagnie souhaite avoir uniquement des nouveaux membres motivés pour s'impliquer à long terme. Certaines personnes moins favorisées pouvaient s'épanouir dans le contexte de notre Gilde car se sentant reconnues et soutenues
- ✓ **Développement durable (environnement, santé, économie inclusive, etc.)**
Les valeurs de la Compagnie se placent sans équivoque dans cette démarche.
- ✓ **Diversité et créativité humaine :**
La Compagnie a créé des nouvelles chansons et a édité des CD.
Les trois gildes ont participé à la création d'un album avec des autocollants à collectionner.

3.I. Reconnaissance

Expliquer pourquoi l'on souhaite voir figurer l'élément concerné sur la liste des « Chef-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel » de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une reconnaissance morale très importante et un atout supplémentaire pour en assurer la pérennité.

Cette Compagnie a été officiellement créée en 1910 même si ses origines remontent au XVI^e siècle. Il est donc important qu'elle soit reconnue au même type que les deux autres gildes visétoises.

4. Documentation

Références bibliographiques :

- Conraads Daniel (dir.), « Visé, terre de gildes », éditions du Perron, 2010.
- Lensen Jean-Pierre (dir.), « Visé, une cité martyre au cœur de la Grande Guerre », ville de Visé, 2014.

Autres documents : copie d'études, site internet, autres :

Le site www.francs-arquebusiers.be

CD : La Compagnie Royale des Francs Arquebusiers visétois « Chal à Visé », 2011.